

N° 6

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 25 JANVIER 1966

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. l'Orateur fait connaître à la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par l'honorable député de Québec-Est (M. Duquet) et dix autres députés, présentée conformément à l'article 20 de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, chapitre 31 des Statuts du Canada, 1964-1965, à l'égard du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec en ce qui concerne la circonscription électorale projetée de Limoilou.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que ledit document soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Goyer, appuyé par M. Stanbury: Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable général Georges-P. Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, détenteur de la Croix de Guerre et de la Médaille des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, en Parlement assemblés, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.